

Pré-requis :

- Chaque participant devra disposer d'un poste de travail adapté (avec micro et caméra), de type ordinateur (PC, MAC) ou tablette (iOS ou Android), ou éventuellement smartphone.
- Chaque participant devra disposer d'une connexion Internet adaptée à l'usage de la vidéo.
- Chaque participant devra vérifier que son poste de travail fonctionne avec l'outil de visio-conférence ZOOM (<https://zoom.us/>) et qu'il possède les connaissances requises pour l'utiliser.
- Les questionnaires et les fiches d'évaluations seront adressés par le mode ad hoc de l'outil ZOOM. L'apprenant devra les imprimer, les remplir par écrit, les scanner et les renvoyer au formateur par l'outil ad hoc de ZOOM (ou en dépannage par courriel contact@cneja.fr).
- La convention de stage signée par le participant devra être réceptionnée au moins une semaine avant le début de la formation.

En cas de besoin et sur demande de l'apprenant, une connexion « à blanc » sera organisée avant la date programmée, de manière à vérifier les pré-requis techniques.

Bonnes pratiques pendant la réunion :

- Chaque participant s'engage, dès le début de la réunion, à s'identifier auprès de l'organisateur et de l'ensemble des participants. A cet effet, chaque participant indiquera clairement son identifiant (qui apparaît sur sa vidéo) comme suit :
« NOM – Prénom – C.A. de ...NOM de la Cour d'Appel »
- Chaque participant s'engage à ce que seules les personnes inscrites à la formation assistent à la visio-conférence.
- Chaque participant s'engage à ne pas enregistrer les débats sans l'accord de l'organisateur de la formation.
- Pour éviter toute cacophonie nuisible à la clarté de la formation, chaque participant s'engage, dès le lancement de la réunion, à couper son micro et à ne le rallumer qu'à l'invitation de l'organisateur de la formation. Pour demander la parole, il sera fait usage des fonctions ad hoc de l'outil ZOOM.

Traitement des incidents :

- Si la participation d'un apprenant est compromise, quelle qu'en soit la raison : panne, dégradation de la connexion Internet, perte du son et/ou de l'image, ... la formation continuera, il appartient à l'apprenant de trouver une solution rapide. Si le problème n'est pas résolu dans l'heure, la formation ne pourra pas être validée.
- La connexion en mode audio seul n'est pas envisageable.
- Les formateurs pourront se faire assister d'un technicien chargé de la logistique de la réunion.